

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
LA LEGALITÉ

Bureau de la Réglementation  
et des Elections

**ARRÊTÉ 2019 -187**  
**PORTANT DÉROGATION DE TRAVAUX DE NUIT**  
**SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR OISE POUR LES NUITS DU 19 AU 23 AOUT 2019**

\*\*\*\*\*

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi n° 92-1444 du 31 Décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

VU le Décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 relatif aux nuisances sonores et notamment son article 4 ;

VU la demande du conseil départemental - service territorial des routes de la Vallée de l'Oise, en date du 5 août 2019 sollicitant une dérogation à l'arrêté préfectoral précité, pour procéder à la réfection de la couche de roulement de la portion de la route départementale 85 à Beaumont-sur-Oise, entre le PR 0 + 000 (rue Léon gaudin) et le PR 01 + 000 (limite agglomération), du 19 au 23 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer des conditions de sécurité à la réalisation de ces travaux sans compromettre la sécurité des entreprises et le trafic empruntant cette zone, il convient de les réaliser de nuit ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Il est accordé une dérogation exceptionnelle au conseil départemental - service territorial des routes de la Vallée de l'Oise, pour procéder à la réfection de la couche de roulement de la portion de la route départementale 85 à Beaumont-sur-Oise, entre le PR 0 + 000 (rue Léon gaudin) et le PR 01 + 000 (limite agglomération), du 19 au 23 août 2019 de 21 h 00 à 6 h 00.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire de Beaumont-sur-Oise, le directeur départemental de l'ARS (UT 95), le directeur départemental des territoires, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 6 août 2019

Le Préfet,

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE